



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 25 janvier 2024

### RAPPEL DÉCLARATIONS PAC 2024

Pour rappel, les télédéclarations PAC sont ouvertes depuis le 1er janvier 2024. Concernant la demande d'aides ovine et caprine pour les éleveurs qui possèdent 25 chèvres ou 50 brebis, la télédéclaration est ouverte jusqu'au 31 janvier minuit sur : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)

Le service d'économie agricole de la direction départementale des territoires du Cantal reste à votre écoute au 04 63 27 67 78 et vous accompagne dans vos démarches.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC